

Ville de Châteauneuf-sur-Charente

Membres en exercice : 27

Membres présents : 16

Suffrages exprimés : 22

Délibération N° 2025-99

Conseil Municipal du 26 Novembre 2025

**DATE DE CONVOCATION : 20 NOVEMBRE 2025**

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS :** J.L. LEVESQUE – K. GAI - B. LAFAYE – M. VILLEGER - M.H. AUBINEAU – T. DEGRANDE - P. FRÉON – G. MICHELY - J.P. DESLIAS - J.F. CESSAC – K. PERROIS - S. BROUILLET – H. ROSARIO – S. RAYNAUD – S. HIBON-MINET – M. BARO

**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR :** G. MIGNON donne pouvoir à K. GAI - M.A. CHEVALIER donne pouvoir à S. RAYNAUD – F. GUIRAO donne pouvoir à M.H. AUBINEAU – E. PILLARD-CLEMENTEL donne pouvoir à H. ROSARIO – C. RAFIN donne pouvoir à P. FREON – P. MAURY donne pouvoir à J.L. LEVESQUE

**CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS :** G. MIGNON – M.A. CHEVALIER - P. ORMECHE – F. GUIRAO - E. PILLARD-CLEMENTEL - C. RAFIN - J. MARTINEAU – P. MAURY – P. BERTON - M. VOISIN

**CONSEILLERS MUNICIPAUX NON EXCUSÉS :** S. BUTET

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. VILLEGER

Espace de Vie Sociale – charte de coopération entre l'association AILAN, la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente (CAF) et la Commune

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDÉRANT** ce qui suit :

La Branche Famille des Caisses d'Allocations Familiales joue un rôle majeur dans les politiques familiales et sociales en France. Elle œuvre quotidiennement pour le bien-être des familles en versant des prestations et en contribuant au développement de services facilitant l'équilibre entre vie familiale, professionnelle et sociale. Les CAF soutiennent ainsi la politique d'animation de la vie sociale à travers les Espaces de Vie Sociale (EVS).

Un EVS est une structure associative de proximité qui, en lien avec les habitants, répond aux besoins des familles et améliore leur cadre de vie. Il promeut l'inclusion sociale, le renforcement des liens sociaux et la citoyenneté locale, en s'adressant à tous les publics, notamment les familles, les enfants et les jeunes.

L'Association AILAN, porteuse de l'EVS, par son projet associatif dynamique, contribue activement à l'animation de la vie locale de Châteauneuf-sur-Charente.

La Commune de Châteauneuf, labellisée "Petite Ville de Demain", s'engage également à rendre son territoire plus attractif et dynamique pour ses habitants.

Il convient d'établir une charte qui formalise la volonté de la Commune de Châteauneuf-sur-Charente, de l'Association AILAN et de la CAF de la Charente, d'unir leurs forces pour soutenir le projet de l'Espace de Vie Sociale sur le bassin de vie de Châteauneuf-sur-Charente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les 2 mois à compter de sa publication.

Cette charte a pour but de valoriser les valeurs communes des différents partenaires, les collaborations au service des habitants et le soutien financier de la Commune à l'Éspace de Vie Sociale de 2026 à 2029.

Il s'agit de :

- Poser les bases d'une coopération solide entre les signataires, fondée sur des valeurs et finalités partagées ;
- Promouvoir et développer une politique d'animation de la vie sociale sur le territoire de Châteauneuf-sur-Charente ;
- Définir les objectifs communs de cette coopération ;
- Établir les modalités concrètes de collaboration et les engagements spécifiques de chaque partie prenante.

A travers cette charte, La Commune s'engage à :

- Reconnaître et soutenir pleinement le projet social de l'EVS porté par AILAN, en tant qu'acteur clé du développement social local ;
- Apporter un soutien financier pluriannuel (liée à la durée d'agrément CAF) et/ou matériel à l'EVS, garantissant les moyens nécessaires à ses ambitions de développement ;
- Faciliter l'accès aux équipements et infrastructures municipales si nécessaire pour les activités de l'EVS ;
- Participer activement aux instances de gouvernance de l'EVS ;
- Intégrer les objectifs et actions de l'EVS dans les politiques publiques locales, notamment dans le cadre de sa labellisation "Petite Ville de Demain" ;
- Maintenir un dialogue continu avec l'association AILAN, notamment via des espaces de concertation dédiés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **PAR 22 VOIX POUR** :

- D'approuver la charte de coopération pour l'Éspace de Vie Sociale de Châteauneuf-sur-Charente qui définit les engagements de chacun ; cette convention étant à intervenir avec l'association AILAN et la CAF de la Charente pour une durée de 4 ans de 2026 à 2029 ;
- D'autoriser M le Maire à signer ladite convention et tout avenant ou document afférent.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire, Jean-Louis LÉVESQUE